

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 3 juin 2025

Délibération
n° 56-2025
Point 3.1a**Point 3.1a de l'ordre du jour**
Désignation au sein des commissions de l'université**EXPOSE DES MOTIFS :**

A la suite du renouvellement des deux conseils centraux en février 2025, le conseil d'administration a, lors de la séance du 29 avril 2025, désigné les membres du conseil d'administration aux différentes commissions.

Suite à une égalité entre les deux candidats du Collège B à la commission sur la stratégie immobilière (CITADEL) : Monsieur Philippe BERTANI (Inspire) et Monsieur Marc WAMBST (Refonder), il est proposé au conseil d'administration de procéder à un nouveau vote afin de désigner le candidat du collège B pour cette commission.

Délibération :

Suite au retrait en séance de la candidature de M. Marc WAMBST, le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg désigne le représentant du collège B à la commission sur la stratégie immobilière (CITADEL) : Monsieur Philippe BERTANI

Résultat du vote :

Nombre de votants (collège B)	8
Nombre de voix pour	4
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

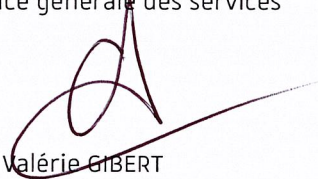
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT